

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2023

Délibération CA_20231215_002

Débat d'orientations budgétaires 2024

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'instruction M61 relative à la comptabilité des SDIS ;

Considérant que l'instruction M57 devient le nouveau référentiel budgétaire et comptable de la sphère publique à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

DECIDE :

Article unique. Il est pris acte de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires 2024.

ROUSSEAU Pierre